



**Norois**

Environnement, aménagement, société

195 | 2005/2

**L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale  
des inégalités sociales et des rapports de pouvoir**

---

## Introduction

L'appropriation de l'espace comme problématique

**Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/norois/477>

ISBN : 978-2-7535-1543-7

ISSN : 1760-8546

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2005

Pagination : 7-15

ISBN : 978-2-7535-0123-2

ISSN : 0029-182X

### Référence électronique

Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre, « Introduction », *Norois* [En ligne], 195 | 2005/2, mis en ligne le 05 août 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/norois/477>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# Introduction

L'appropriation de l'espace comme problématique

Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre

---

## L'appropriation de l'espace : une problématique à reprendre et développer

- 1 Au-delà des terrains empiriques ou des thèses défendues dans les différents travaux présentés ici, ce numéro thématique a d'abord pour objectif de défendre cette idée simple que la question de « l'appropriation de l'espace » est incontournable en géographie, *a fortiori* en géographie sociale. Autrement dit, « l'appropriation de l'espace » non seulement peut mais doit nécessairement se trouver sur le chemin de tout géographe qui interroge ce que l'on appelle généralement les rapports espaces/sociétés, et que nous préférons appeler la dimension spatiale des sociétés (Ripoll, à paraître ; Veschambre, à paraître). De plus, l'entrée par l'appropriation invite à ne jamais perdre de vue les inégalités sociales et rapports force ou de pouvoir qui traversent toute société, et plus encore à les mettre en relation, à les appréhender dans leurs dynamiques.
- 2 Les articles de ce dossier proviennent, directement ou indirectement, d'un séminaire ou groupe de travail de l'UMR CNRS 6590 (ESO) qui a commencé à fonctionner en 2000 sur l'hypothèse que, dans leur diversité, les recherches en géographie sociale étaient amenées à croiser cette problématique de l'appropriation de l'espace. Ces échanges réguliers (une quarantaine d'interventions en quatre ans) ont permis d'animer collectivement une journée d'étude en avril 2003 qui a débouché sur la publication d'un premier dossier (Ripoll, Veschambre *et al.*, 2004). Les articles de P. Bergel, E. Bioteau, F. Ripoll et V. Veschambre sont issus d'un approfondissement et d'un développement des réflexions proposées à cette occasion. Cette problématique a ensuite été reprise dans le cadre d'un échange entre le CRESO, site caennais de l'UMR, et le département de géographie de l'Université Badji Mokhtar d'Annaba (Algérie), qui a donné lieu à un colloque international intitulé *Usages et appropriation de l'espace : entre pratiques et régulations* (20-21

avril 2004). Les articles de J.-M. Fournier *et al.* et de H. Mebirouk *et al.*, ainsi que cette introduction, sont issus de communications faites dans le cadre de ce colloque.

- 3 Quoi qu'il en soit, on ne peut pas parler d'un accord unanime sur les hypothèses comme sur les définitions des concepts à construire. Ces textes ne représentent qu'une étape de la réflexion et le débat demande bien entendu à être approfondi. C'est au niveau que l'on peut qualifier de *problématique* que ce dossier, comme le séminaire, entendent se placer : il s'agit de proposer un ensemble de questions, de problèmes, d'hypothèses, de notions, etc., demandant à être creusés et mis en perspectives.
- 4 Notre engagement dans cette problématique est parti d'un étonnement : pourquoi, en géographie et particulièrement en géographie sociale, les travaux qui portent explicitement sur les processus d'appropriation de l'espace sont-ils aussi peu nombreux ? Cette question n'est-elle pas présente, de façon plus ou moins significative, dans la plupart des objets classiques de la géographie : paysage et environnement, agriculture et autres activités économiques, urbanisation, aménagement, géopolitique, ségrégation, etc. ? Et que dire des thèmes plus récents comme la « fragmentation urbaine », « la ghettoïsation », le « repli communautaire », la « mixité », etc. ?
- 5 L'expression n'est-elle pas au moins aussi pertinente que d'autres plus à la mode ? À l'heure où de plus en plus de chercheurs en sciences sociales, mais aussi d'acteurs politiques, parlent de territoire ou de territorialité, de patrimoine, d'espace public (ou encore d'identité et de mémoire collectives), il semble nécessaire de réinvestir la notion d'appropriation qui en est un fondement sémantique incontestable. Peut-on, notamment, définir le territoire comme une portion d'espace approprié (en général par une société ou un groupe social) sans expliciter ce que l'on entend exactement par là ?
- 6 L'absence de l'entrée « appropriation » dans la plupart des dictionnaires de géographie (Baud *et al.*, 1997 ; Cabanne, 1992 ; Charvet, 2000 ; George et Verger, 1996), y compris le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* dirigé par J. Lévy et M. Lussault (2003) <sup>1</sup>, alors même que le terme est indexé et apparaît dans plusieurs dizaines de définitions, nous semble révélatrice de cette discrétion paradoxale d'une notion qui est pourtant omniprésente dans la discipline <sup>2</sup>.
- 7 Enfin, plus fondamentalement, cette question ne pourrait-elle pas prétendre à une place de choix dans la réflexion théorique d'une géographie qui se reconnaît comme science sociale, attachée à penser les pratiques, les usages et les représentations de l'espace, mais aussi les hiérarchies sociales, les inégalités et au bout du compte, les rapports sociaux (dissymétriques), tels qu'ils se jouent à travers ces rapports à l'espace ?

## L'appropriation de l'espace dans son champ lexical

- 8 Se référer à l'appropriation peut d'autant moins se passer d'une réflexion lexicale que la notion fait partie du vocabulaire de base, et pour tout dire d'une sorte de sens commun des sciences sociales, comme si sa signification relevait de l'évidence. Mais pour tout dire, il existe une sorte de flou qui s'ajoute à la polysémie inévitable du terme. « Couramment employée par anthropologues, psychologues, sociologues et urbanistes, elle recouvre une notion complexe, encore mal élucidée et dont le contenu diffère d'un auteur à l'autre », peut-on lire dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (Merlin et Choay, 1998). Comme nous l'avons dit, la géographie, symptomatiquement oubliée ici, ne fait pas exception. Mais il ne s'agit pas tant de décider d'une définition préalable et définitive que

de réfléchir sur la place, le sens et les usages du mot « appropriation » dans les travaux des sciences sociales et de son application effective ou potentielle à l'espace.

- 9 L'objectif est donc d'explicitier les usages de l'expression, de dégager les ordres de signification les plus importants et leur principe de production, de façon à pouvoir construire, éventuellement, plusieurs concepts utilisables (si ce n'est « opératoires »). Ces usages sont anciens et variés dans la pensée sociale (juridico-politique, philosophique puis scientifique). Ils plongent leurs racines au moins jusque dans le XIX<sup>e</sup> siècle : l'expression est utilisée par les traducteurs de K. Marx (Labica et Bensussan, 1985) aussi bien que de M. Weber (1995). Du côté des sciences sociales, l'utilisation du terme semble connaître un développement, international et pluridisciplinaire, dans les années 1970 (Korosek-Serfaty, 1976 ; Segaud *et al.*, 2002). Mais si anciens et ancrés soient-ils, ces usages ne sont pas tous également intéressants du point de vue problématique. On n'évoquera que pour les écarter les définitions minimalistes que l'on retrouve parfois sous la plume des géographes, de l'appropriation de l'espace comme simple pratique ou expérience vécue de nouveaux lieux.

### La propriété juridique : incontournable mais insuffisante

- 10 Au premier chef, un tel mot est bien entendu inséparable de plusieurs notions juridiques et économiques : propriété évidemment mais aussi possession, richesse, bien, capital, patrimoine etc. Le texte de P. Bergel interroge sous cet angle juridique la question de la propriété du sol et de sa valeur patrimoniale, la propriété représentant un élément clef en terme de ressource et de statut social. La dimension juridique est également centrale dans le texte de J.-M. Fournier *et al.* qui envisage les modes d'appropriation de l'espace urbain à Maracaibo, notamment de ces catégories populaires qui n'ont pas accès à la propriété et pratiquent les « invasions ». Cette centralité de la propriété dans la société contemporaine comme ces rapports à l'illégalité sont également bien présents dans l'article de F. Ripoll consacré aux mouvements sociaux contemporains, tels que les « sans terre » ou les « sans toit ».
- 11 Si l'on ne peut pas considérer que le droit détermine les pratiques, il n'est pas indifférent que l'appropriation de plus ou moins larges portions d'espace soit ou non juridiquement contrôlée et garantie. De plus, toute pratique, tout usage de l'espace peut, au moins en théorie, être conditionné par les structurations juridiques de l'espace qui en découlent (public/privé, accessible/réservé, gratuit/payant, etc.), et qui sont parfois matérialisées sous forme de murs, de barrières, ou même de corps humains. Selon le contexte, la localisation des corps et bien entendu leurs propriétés sociales, le simple fait de déambuler ou de se rassembler dans l'espace public, peut être permis ou interdit et sanctionné. Sans parler de la construction d'infrastructures matérielles ou de l'exploitation des ressources, de l'échange et de la distribution des marchandises, etc.
- 12 Si la propriété et plus largement les formes juridiques sont importantes, l'appropriation ne s'y réduit pas, comme nous le montre P. Bergel dont le propos revient précisément à dépasser cette apparente superposition entre les deux notions, pour analyser les décalages entre propriété du sol *stricto sensu* et appropriation de l'espace. Plusieurs articles démontrent *a contrario* ce décalage entre propriété et appropriation en envisageant les modes d'appropriation de l'espace public, qui ne peut par définition faire l'objet d'une appropriation juridique : c'est le cas d'E. Bioteau qui analyse comment les différents groupes ethnolinguistiques qui composent la société roumaine cherchent à

affirmer leur présence dans l'espace public urbain, ou de H. Mebirouk *et al.* qui nous montrent comment la sphère domestique s'étend dans les grands ensembles algériens, malgré l'interdiction de l'appropriation du domaine public. Que l'espace public représente un enjeu majeur d'appropriation par les différents groupes sociaux en présence, montre bien que cette problématique rencontre en permanence la question du juridique, sans pour autant s'y limiter.

## Des modalités d'appropriation à dominante matérielle

- 13 À la lecture de ces divers textes, on rencontre donc l'appropriation pour exprimer bien d'autres rapports à l'espace que la simple propriété privée, ce que nous retrouvons dans de nombreux travaux de sciences sociales. Reste à savoir comment l'appropriation peut alors se définir. Pour commencer, on peut dégager plusieurs ordres de signification renvoyant à des rapports pratiques, matériels à l'espace terrestre.
- 14 *L'usage exclusif*, dans une logique de concurrence pour des biens limités – ce que l'espace terrestre est, incontestablement. Cette exclusivité peut être individuelle, mais elle est plus souvent collective, fondée sur des groupes concrets mais restreints (comme la famille) ou sur des catégories sociales plus larges (comme le genre). Elle peut provenir de raisons strictement matérielles ou fonctionnelles, mais aussi de raisons plus directement sociales : l'appropriation est alors synonyme de clôture par le biais de divers dispositifs matériels. Les *urbanizaciones privadas* du Venezuela, lotissements haut de gamme entourés de hauts murs ou de grilles, représentent l'une de ces formes d'appropriation exclusive désignées couramment par l'expression états-unienne de *gated communities*. Mais lorsqu'elles entourent leur terrain illégalement occupé de pieux, de cordes ou de clôtures, les familles pauvres de Maracaibo sont également dans cette logique, même si l'appropriation exclusive est ici beaucoup plus fragile (J.-M. Fournier *et al.*).
- 15 *L'usage autonome*, correspondant au fait d'user de l'espace librement ou du moins sans contrainte sociale explicite. Jamais absolue, mais jamais totalement absente non plus, cette autonomie (ou maîtrise de l'espace) est plus ou moins forte selon les groupes et les espaces. Elle peut aussi concerner des pratiques plus ou moins massives ou visibles, de la production à la simple occupation de l'espace. Dans une situation intermédiaire, c'est encore ce sens que l'on mobilise quand on parle de détournement, pour indiquer que l'appropriation s'opère sur un espace déjà approprié et qu'elle en change la fonction ou la finalité, quand le « vécu » refuse les injonctions du « conçu » (Lefebvre, 2000). Les pratiques ménagères, la mise en culture et l'élevage, le stationnement des véhicules ou le commerce, représentent l'une des nombreuses formes de détournement observées dans les espaces publics des grands ensembles algériens (H. Mebirouk *et al.*).
- 16 Ces deux acceptions importantes – elles se partagent sans doute l'essentiel des usages de l'expression – ne sont pas sans lien : l'exclusivité est souvent recherchée ou revendiquée au nom de la liberté d'usage. Et pour cette raison même, elles ne doivent pas être confondues. En croisant ces deux modalités de l'appropriation matérielle, nous pouvons en effet repérer quatre situations bien différentes. Aux classes supérieures qui conjuguent souvent l'usage exclusif et l'usage autonome de leurs lieux de vie, s'opposent les pensionnaires des « institutions totales » (Goffman, 1968) : asiles, prisons, casernes, etc., sans usage exclusif ni autonome. Entre ces deux situations limites, on trouve des situations d'usage exclusif non autonome : des terrains occupés illégalement ont beau être entourés de barrières et appropriés par des familles pour leur usage exclusif, ils

peuvent à tout moment faire l'objet d'une expulsion (Fournier *et al.*). Et inversement, des usages peuvent être autonomes sans être exclusifs : c'est ainsi que des lieux publics sont régulièrement utilisés par certains comme une ressource, malgré leur caractère public (commerce, jeux, loisirs) sans qu'ils se réservent cet usage en l'interdisant aux autres.

- 17 *Le contrôle de l'espace* (et surtout de ses usages) est une troisième acception non négligeable. Cet emploi semble proche mais est aussi très différent de l'usage autonome car contrôler un espace ne veut pas dire qu'on le pratique soi-même. Le contrôle se fait souvent ici par personnes interposées qui, elles, ne sont pas nécessairement autonomes dans leurs rapports à l'espace. Il s'agit plutôt de pouvoir, de domination, exercés par des appareils ou institutions, par exemple un État sur son territoire. Et cela se traduit souvent en interdiction de pratiques : les cordons de CRS, qui barrent l'accès à tel ou tel bâtiment officiel en cas de manifestations, ou cherchent à les dissoudre, sont un vecteur de contrôle de l'espace par la puissance publique (F. Ripoll).

## Des modalités d'appropriation à dominante idéelle

- 18 Ces formes d'appropriation sont déjà inséparables d'intentions, de perceptions et représentations, et même de constructions imaginaires ou idéologiques. Mais d'autres ordres de significations s'inscrivent encore plus franchement dans ce registre idéal.
- 19 C'est le cas de *l'apprentissage* et de la *familiarisation*, conçu comme *intériorisation* cognitive : s'approprier un espace veut dire ici acquérir des connaissances théoriques et pratiques, des savoirs et des savoir-faire qui permettent de s'y mouvoir sans s'y perdre, mais aussi d'en user de façon pertinente ou stratégique. C'est le cas par exemple des Magyars des faubourgs sud de Timisoara, qui développent des stratégies commerciales dans des quartiers qu'ils connaissent bien, qui sont privilégiés par les investissements publics (E. Bioteau).
- 20 *L'attachement affectif* ou, plus profondément encore, ce que l'on pourrait appeler *l'appropriation « existentielle »*. Il s'agit du sentiment de se sentir à sa place voire chez soi quelque part. Ce sentiment d'appropriation se transforme alors en sentiment d'appartenance. Le rapport aux lieux est vécu comme réciproque : un lieu est à nous parce qu'on est à lui, il fait partie de nous parce que nous faisons partie de lui (Cavaillé, 1999). Au bout de quelques années d'occupation même illégale, ce sentiment d'appartenance est bien présent chez les squatters des périphéries de Maracaibo, ce qu'ils expriment à travers la dénomination très affective et personnelle de leur quartier (J.-M. Fournier *et al.*). Inversement, dans une société comme la France, les travailleurs immigrés se voient refuser toute possibilité d'une telle « appropriation existentielle » du foyer où ils résident pourtant en toute légalité (F. Ripoll). Psychologique, « existentiel », ce rapport à l'espace n'en est pas moins social, par origine et même par nature.
- 21 Enfin, à ces significations relativement communes nous proposons d'ajouter l'appropriation « symbolique » ou « identitaire » : une portion d'espace terrestre (un lieu ou un ensemble de lieux) est associée à un groupe social ou une catégorie au point de devenir l'un de ses attributs, c'est-à-dire de participer à définir son identité sociale (F. Ripoll). On parle ainsi très couramment de quartier bourgeois et de banlieue ouvrière, mais la catégorisation peut aussi reposer sur la nationalité, la religion, le courant politique, l'âge, le genre etc. La « nationalité », au sens roumain d'appartenance ethnique (langue, religion...), est une référence très présente dans la désignation des quartiers, des villages, dans la province pluriethnique du Banat : l'appropriation symbolique de l'espace,

à travers la signalétique, les monuments commémoratifs, les constructions d'églises... représente un enjeu très fort de visibilité et de légitimité des différents groupes ethniques dans la Roumanie post-communiste (E. Bioteau). De manière générale, la production architecturale, mais aussi la patrimonialisation d'édifices hérités, sont des vecteurs très importants d'affirmation symbolique de groupes sociaux et de pouvoirs institutionnalisés (V. Veschambre).

- 22 Comme l'illustre la variété des usages dans ce dossier et à l'intérieur même de certains articles, le terme d'appropriation apparaît très polysémique. Ce balayage des différentes acceptions du terme nous montre également que la notion d'appropriation est inséparable d'autres notions et modalités de rapports à l'espace, parfois très proches, qu'elle oblige à questionner à leur tour. Quelles que soient la définition et l'orientation privilégiées dans chacun de ces travaux, penser en terme d'appropriation de l'espace conduit en effet à envisager l'occupation ou l'usage de l'espace, mais aussi sa production et son détournement, son marquage, sa valorisation ou inversement sa stigmatisation, etc. Loin de vouloir faire de l'appropriation le « maître mot » de la géographie, nous pouvons nous en servir pour poser ou approfondir un certain nombre de questions théoriques d'importance.

## Quelques postures et questions théoriques d'importance

- 23 Plus ou moins explicites et développées, de nombreuses réflexions théoriques parcourent les articles présentés qui montrent la richesse d'une telle entrée sur le monde social et la nécessité de dépasser les séparations voire les oppositions intellectuelles héritées. Est ainsi abordée l'articulation entre l'individuel et le collectif, comme cela transparaît dans toute forme d'action collective (F. Ripoll) ; entre différentes temporalités d'appropriation, du plus durable au plus précaire (Fournier *et al.*) ; entre l'économique et le juridique, ce que développe P. Bergel en articulant contraintes imposées par le droit et création de la valeur ; entre l'économique et le symbolique comme on le perçoit à travers les démolitions, qui représentent à la fois une revalorisation foncière et un effacement symbolique d'anciennes populations au profit de nouvelles (J.-M. Fournier *et al.*, V. Veschambre) ; etc. Nous pourrions envisager encore bien d'autres articulations dans le cadre d'une telle réflexion, et c'est là l'un de ses intérêts. Mais nous allons plutôt revenir brièvement sur quelques postures fondamentales.

### L'idéal et le matériel

- 24 On le voit aux premières remarques sur les usages lexicaux, parmi les questions théoriques majeures, présentes à travers ces différents textes, il y a celle des différences mais aussi des rapports étroits entre les modalités matérielles et idéelles de l'appropriation (Ripoll et Veschambre, à paraître [a])<sup>3</sup>.
- 25 En voici deux exemples. La propriété juridique est un rapport idéal mais qui se fonde sur la capacité de l'État de faire usage de son « monopole de la violence légitime » pour reprendre la définition de Weber. C'est ainsi que dans les cités algériennes, l'absence de réaction des autorités locales laisse la porte ouverte à diverses formes de privatisation de l'espace public (H. Mebirouk *et al.*). L'appropriation symbolique/identitaire d'un lieu

suppose sa pratique concrète, régulière et démonstrative. Inversement, même dans les processus d'appropriation par usage exclusif, le recours au symbolique est patent, dans une recherche de légitimation que la force et même le droit ne suffisent pas à garantir.

- 26 La production de signes, souvent destinés à exprimer une revendication d'appropriation dans un espace donné, est ainsi désignée par le terme de *marquage* dans les différents textes présentés. Destruction et reconstruction, dans le cadre du renouvellement urbain (V. Veschambre), clôture des espaces occupés (H. Mebirouk *et al.*, J.-M. Fournier *et al.*), affichage linguistique ou implantation de statues (E. Bioteau), manifestations de rue (F. Ripoll) sont autant de formes de marquage, qui accompagnent des processus d'appropriation et relèvent à la fois du matériel et de l'idéal.

## Appropriation de l'espace, inégalités sociales, rapports de pouvoir

- 27 Tous propriétaires ? Tous maîtres des lieux ? Tous libres et égaux d'aller et venir ? Par les significations et connotations du terme (que n'ont pas ceux de pratique ou d'usage), une approche en terme d'appropriation nous oblige à poser ces questions et à penser les inégalités sociales et rapports de pouvoir dans leur dimension spatiale.
- 28 Au minimum, l'entrée par l'appropriation appelle et révèle des inégalités dans l'accès, l'occupation, l'usage et la jouissance (exclusives) des différents lieux de vie, qui par ailleurs ne se valent pas. On peut constater et mesurer des inégalités en matière de surfaces habitées ou réservées (aux lieux de travail et de loisir notamment), mais aussi de distances aux ressources rares ou valorisées, à la centralité, ou encore d'« échelle de mobilité » maîtrisée (Veschambre, 1998). D'un point de vue plus qualitatif, et donc plus difficile à évaluer, les inégalités portent sur ce qu'on a coutume d'appeler le cadre de vie, là aussi non seulement au lieu de résidence mais aussi aux lieux de travail, d'études, de loisirs, de pratiques religieuses ou politiques, etc. (E. Bioteau, F. Ripoll). Un cadre plus ou moins agréable, plus ou moins valorisé sur le plan esthétique, plus ou moins diversifié ou riche sur le plan fonctionnel, plus ou moins prestigieux, etc., ou au contraire plus ou moins pollué, caractérisé par des nuisances, pauvre en équipements, stigmatisé, etc. La liste n'est pas close. Bien au contraire, elle demande précisément à être développée, nuancée, structurée.
- 29 Les inégalités sont peut-être encore plus importantes, quoique parfois moins visibles, quand on appréhende l'appropriation comme maîtrise de son propre espace de vie, autrement dit comme usage autonome. À ceux qui usent à leur guise de leur propre espace, espace qu'ils ont produit, ou ont fait produire, à leur image et à leur mesure, s'opposent ceux qui ne peuvent que se contenter des espaces produits pour eux, en fonction de l'image que d'autres se font de leurs besoins, de leurs critères, de leur valeur même pourrait-on dire. Sans parler de ceux dont on ne veut pas. À l'appropriation s'opposent à la fois l'assignation et l'expropriation (ou expulsion).
- 30 Sur tous ces points, on ne peut que constater une forte hiérarchisation des sociétés comme la société française. À une extrémité de l'échelle sociale, une minorité choisit, accumule, occupe et jouit pleinement de grandes quantités d'espaces, à tous points de vue ou presque de « meilleure qualité », bien positionnés, en tout cas de grande valeur car hautement valorisés. Il s'agit surtout des « grandes fortunes » dont le couple Pinçon et Pinçon-Charlot a fait son objet de recherche <sup>4</sup>, des possédants donc, mais aussi de certains dirigeants, élus et/ou hauts fonctionnaires, notables locaux même, bénéficiant de bâtiments prestigieux et autres éléments du patrimoine public, le temps d'exercice de

leur fonction. À l'autre extrémité, on retrouve à l'inverse la minorité de ceux qui se retrouvent à la rue, mais aussi l'essentiel des classes dites « populaires » et même « moyennes » qui investit une grande part de leur budget dans le logement principal, et doivent le plus souvent choisir entre les grands ensembles dévalorisés des quartiers périphériques ou un logement certes central mais aussi à la fois plus exigu et plus cher. Quant à la maison individuelle en accession à la propriété, elle reste pour beaucoup une aventure interdite ou d'autant plus risquée et contraignante que les ressources sont plus faibles, l'appropriation pouvant même se transformer en une nouvelle « aliénation <sup>5</sup> ».

- 31 Bref, à la hiérarchie socio-économique correspond bien une hiérarchie des espaces habités et même plus largement pratiqués. Plus difficiles à évaluer, des inégalités non strictement économiques, irréductibles et transversales à celles-ci, doivent aussi être appréhendées dans leur dimension spatiale et articulées les unes aux autres : entre les sexes ou genres <sup>6</sup>, entre les classes d'âge ou générations, entre les groupes dits « ethniques »... Mais pour ne pas s'arrêter à ces constats bien connus sur les sociétés contemporaines, pour dénaturiser ce « donné » socio-spatial et tenter de l'expliquer, une approche historique et relationnelle doit permettre de montrer les conditions et modalités sociales de la production mais aussi de la valorisation ou au contraire de la dévalorisation des espaces appropriés (ou non) (Duarte, 2000). Il n'y a pas en effet d'inégalités sociales sans production et reconnaissance sociales de la valeur attachée à un bien, à un attribut ou à une situation... aux dépens des autres. Ces processus passent par des pratiques matérielles d'envergure (démolition/construction de quartiers entiers par exemple) mais aussi par des discours plus ou moins unanimes sur les espaces et leurs propriétés, le discours patrimonial n'étant pas le moins efficace aujourd'hui (Raoulx, 2003). C'est ainsi que les classes moyennes urbaines ont trouvé un vecteur pour s'approprier symboliquement des espaces désaffectés (anciennes usines, ancien habitat populaire etc.) dont elles ont fait valoir le caractère patrimonial (V. Veschambre).
- 32 Mais les croisements entre appropriation et inégalités ne s'arrêtent pas là. L'appropriation de l'espace n'est pas seulement une finalité, c'est aussi un moyen. Il est donc nécessaire et important d'interroger les rapports à l'espace non seulement comme support et enjeu des rapports sociaux, mais aussi comme ressource ou capital inégalement distribué. Capital « de jouissance » ou « de rapport », marchandise pouvant être échangée, l'espace est aussi moyen de production, un attribut social plus ou moins valorisé et valorisant, une arme dans les rapports de pouvoir qui caractérisent les différents champs sociaux (économiques, politiques, culturels, etc.). Les articles qui composent ce dossier se rejoignent pour montrer que l'espace approprié est significatif de la position des individus et des groupes dans la hiérarchie sociale. Pour approfondir encore la réflexion et prendre la question du pouvoir à bras le corps, l'espace ou plutôt les rapports à l'espace doivent être considérés comme des formes de capital, rapportant des « profits » à ceux qui en bénéficient, et donc sources d'inégalités sociales de toutes sortes (Bourdieu, 1993), dont ils constituent la dimension spatiale. Inversement toute réflexion sur les formes de capitaux, que ce soit en terme de « capital spatial » (Lévy, 1994 ; Lévy et Lussault, 2003) ou de « dimension spatiale des capitaux » (Ripoll et Veschambre, à paraître [b]) ne peut pas éviter de poser la question de l'appropriation (qui en est aussi un fondement sémantique) et des rapports de pouvoir qu'elle fonde ou participe à fonder.

## Interroger les catégories spatiales et les « rhétoriques holistes » en réinjectant les rapports sociaux

- 33 Raisonner en terme d'appropriation présente ainsi plusieurs intérêts méthodologiques et théoriques majeurs, qui sont au cœur de notre démarche de géographie sociale. Au niveau le plus général ou théorique, cela suppose de mettre l'accent sur le social et sa dimension spatiale plutôt que sur l'espace lui-même, pensé comme quelque chose de distinct. Plus précisément, cela permet d'appréhender les acteurs et leurs pratiques, les rapports et les processus sociaux plutôt que des « objets géographiques » trop souvent figés, réifiés, voire personnifiés.
- 34 Plus précisément, la grille de lecture qui s'élabore progressivement à partir de la question de l'appropriation nous conduit à une analyse critique des notions de territoire, de patrimoine ou d'espace public et de leurs usages sociaux. Ces notions nourrissent ce que l'on peut appeler, à la suite de J. Candau (1998), des « rhétoriques holistes », ces discours idéologiques sur le « collectif » et le « bien commun » qui masquent les inégalités sociales, les conflits d'intérêts et les rapports de pouvoir qui traversent les collectivités humaines. Le succès de la notion de territoire est significatif de cette tendance récurrente en géographie, et bien au-delà, à tenir des discours globalisants sur la société en raisonnant à partir de catégories géographiques qui nient ou même négligent la complexité et le caractère dynamique et conflictuel des rapports à l'espace (Norris, 2000 ; Ripoll et Veschambre, 2002).
- 

## BIBLIOGRAPHIE

- Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990. – n° 81/82 : « L'économie de la maison », mars, 125 p.
- BARD (C.) (dir.), 2004. – *Le genre des territoires*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 348 p.
- BAUD (P.), BOURGEAT (S.), BRAS (C.), 1997. – *Dictionnaire de géographie*, Paris, Hatier, 509 p.
- BOURDIEU (P.), 1993, « Effet de lieu », dans BOURDIEU (P.) (dir.), *La Misère du Monde*, Paris, Seuil, p. 159-167.
- BRUNET (R.), FERRAS (R.), THÉRY (H.) (dir.), 1993. – *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, Reclus/La Documentation française, 518 p.
- CABANNE (C.) (dir.), 1992. – *Lexique de géographie humaine et économique*, Paris, Dalloz, 449 p.
- CANDAU (J.), 1998. – *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 225 p.
- CAVAILLÉ (F.), 1999. – *L'expérience de l'expropriation*, Paris, ADEF, 222 p.
- CHARVET (J.-P.) (dir.), 2000. – *Dictionnaire de géographie humaine*, Paris, Liris, 190 p.
- COUTRAS (J.), 1996. – *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Armand Colin/Masson, 156 p.
-

- DENÈFLE (S.) (coord.), 2004. – *Femmes et villes*, Tours, Publications de la MSH, coll. « Perspectives Villes et territoires », n° 9, 433 p.
- DUARTE (P.), 2000. – « Les représentations de la dévalorisation urbaine. Chez les professionnels de la politique de la ville », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 88, p. 30-38.
- GASNIER (A.) (textes rassemblés par), 2000. – « Patrimoine et environnement : les territoires du conflit », *Noroi*, tome 47, n° 185, 173 p.
- GODELIER (M.), 1984. – *L'Idéal et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Paris, Fayard, 255 p.
- GOFFMAN (E.), 1968. – *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, traduction française de L. et C. Lainé, présentation de R. Castel, Paris, Minuit, 449 p.
- KOROSEK-SERFATY (P.) (éd.), 1976. – *L'Appropriation de l'espace*, Actes de la 3<sup>e</sup> Conférence internationale de psychologie de l'espace construit, 21-25 juin 1976, Strasbourg, 650 p.
- LABICA (G.), BENSUSSAN (G.) (dir.), 1985. – *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, PUF, 1 240 p.
- LEFEBVRE (H.), 2000. – *La Production de l'espace*, avant-propos de Rémy Hess, Paris, Anthropos, 487 p. (1<sup>re</sup> éd. 1974).
- LÉVY (J.), 1994. – *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la FNSP, 442 p.
- LÉVY (J.), LUSSAULT (M.) (dir.), 2003. – *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.
- MERLIN (P.), CHOAY (F.) (dir.), 1998. – *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 863 p.
- PINÇON (M.), PINÇON-CHARLOT (M.), 1989. – *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil, 255 p.
- , 1998. – *Grandes fortunes. Dynasties familiales et formes de richesses en France*, Paris, Payot/Rivages, 401 p.
- RAOULX (B.), 2003. – « Être visible dans la ville. Le rôle des associations dans les enjeux culturels et sociaux du patrimoine de Vancouver », dans GRAVARI-BARBAS (M.), GUICHARD-ANGUIS (S.) (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine au début du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, p. 433-451.
- RIPOLL (F.), (à paraître). – « Du "rôle de l'espace" aux "théories de l'acteur" (aller et retour). Introduire la dimension spatiale dans l'étude des mouvements sociaux », dans SÉCHET (R.), VESCHAMBRE (V.) (dir.), *La géographie sociale dans les sciences sociale et dans l'action*, Tome 1, PUR, coll. « Géographie sociale », Rennes.
- RIPOLL (F.), VESCHAMBRE (V.), 2002. – « Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique », dans JEAN (Y.), CALENGE (C.) (dir.), *Lire les territoires*, Tours, Publications de la MSH, coll. « Perspectives Villes et territoires », n° 3, p. 261-288.
- RIPOLL (F.), VESCHAMBRE (V.), (à paraître [a]). – « Du territoire à l'appropriation de l'espace : vers une articulation de l'idéal et du matériel dans l'analyse des rapports sociaux », dans *Géopoint 2002. L'idéal et le matériel en géographie*, Avignon.
- , (à paraître [b]). – « Sur la dimension spatiale des inégalités : contribution aux débats sur la "mobilité" et le "capital spatial" », dans JEAN (Y.), ARLAUD (S.), ROYOUX (D.) (dir.), *Rural-urbain : nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, PUR.

RIPOLL (F.), VESCHAMBRE (V.), GROUPE « APPROPRIATION » (coord.), 2004. – « Appropriation », *ESO. Travaux et documents de l'UMR 6590, Séminaires « Appropriation » et « Habitat et stratégies résidentielles »*, n° 21, mars, p. 5-107.

SEGAUD (M.), BRUN (J.), DRIANT (J.-C.) (dir.), 2002. – *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 480 p.

VESCHAMBRE (V.), 1998. – « Échelles : des configurations spatiales aux positions sociales », *Les Documents de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen*, n° 7, « Espaces et Sociétés à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Quelles géographies sociales ? », ouvrage préparé par R. Héryn et C. Muller, Caen, p. 23-32.

VESCHAMBRE (V.), (à paraître). – « Pour une approche dimensionnelle de l'espace, et une géographie sociale de plain-pied avec les sciences sociales », dans SÉCHET (R.), VESCHAMBRE (V.) (dir.), *La géographie sociale dans les sciences sociale et dans l'action*, Tome 1, PUR, coll. « Géographie sociale », Rennes.

WEBER (M.), 1995. – *Économie et Société, 1 : Les catégories de la sociologie*, traduit de l'allemand sous la direction de J. Chavy et É. de Dampierre, Paris, Pocket, 411 p.

## NOTES

1. Voir la note consacrée dans ce numéro à la place de l'appropriation dans ce dictionnaire.
2. Il apparaît bien dans le dictionnaire dirigé par R. Brunet et al. (1993), mais si l'on se tourne vers lui pour chercher une définition précise et spécifique, on ne peut que rester sur sa faim. R. Brunet y reprend simplement les sens communs du terme, tels qu'on peut les trouver dans un dictionnaire de langue française, pour les appliquer à l'espace. Paradoxalement, l'expression n'est guère conceptualisée alors même que l'appropriation, définie globalement comme « attribution à soi », est considérée comme un « acte social fondamental, et même fondateur en géographie ». Après cette lecture, on ne sait toujours pas ce que cette « attribution à soi » peut bien vouloir dire.
3. Nous reprenons ce couple à M. Godelier (1984).
4. Parmi d'autres : Pinçon et Pinçon-Charlot, 1989, 1998.
5. Voir le dossier d'articles dirigé par P. Bourdieu dans le numéro 81/82 des ARSS (1990).
6. Voir les travaux de J. Coutras (par exemple Coutras, 1996) ou des colloques récents (Denèfle et al., 2004 ; Bard et al., 2004).